



26 août 2021

Qualité de l'air en Valais Des améliorations en 2020

La qualité de l'air s'améliore en Valais. Le rapport annuel sur la protection de l'air confirme la tendance. En 2020, les niveaux des particules fines et de dioxyde d'azote ont rarement dépassé les valeurs limites journalières. Quant à l'ozone, les dépassements ont été mineurs. La météorologie et la diminution du trafic routier, entraînée par les restrictions liées au Covid-19, ont concourru à ces résultats. L'apport d'azote dans l'environnement, provenant principalement de l'ammoniac dans l'air, requiert cependant une surveillance particulière. La vigilance reste de mise et les efforts doivent se poursuivre.

Le plan cantonal de lutte contre la pollution atmosphérique adopté en 2009 porte durablement ses fruits, comme l'indique le dernier rapport sur la qualité de l'air du Service de l'environnement. Les émissions polluantes ont progressivement diminué dans les domaines de l'élimination des déchets, de l'industrie et du commerce, des transports et des chauffages. L'amélioration de la qualité de l'air observée en Valais depuis 2006 en matière de particules fines et de dioxyde d'azote se confirme sur le long terme.

Particules fines

Si en 2020 les particules fines PM_{10} ont dépassé à quelques reprises la limite d'immission journalière en Valais, elles sont restées en-dessous du seuil admis pour chacune des régions types. Les incursions de sable du Sahara en janvier, février et novembre expliquent huit des neuf dépassements enregistrés. La pollution annuelle aux PM_{10} est ainsi qualifiée de faible à modérée. Les particules fines $PM_{2.5}$ sont plus problématiques pour la santé en raison de leur très petite taille. Leurs immissions, plus proches des valeurs limites, représentent un défi pour l'avenir.

Dioxyde d'azote

La valeur limite annuelle de dioxyde d'azote, issu de combustibles fossiles et carburants, a bien été respectée sur l'ensemble du territoire depuis 2013. Les restrictions imposées en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19 ont eu un impact important sur le trafic routier. A Sion par exemple, la diminution de la circulation se traduit par une moyenne annuelle de dioxyde d'azote sensiblement inférieure à celle de 2019.

Ozone

La pollution d'ozone se situe à nouveau au-delà des valeurs limites. Les niveaux d'immission se situent toutefois plus bas par rapport aux deux années précédentes. Le réchauffement climatique présente un risque d'augmentation d'événements météorologiques favorisant la production d'ozone. Réduire davantage les principaux précurseurs (NO , NO_2 , composés organiques volatils) émis par l'industrie, le commerce, les ménages et les transports reste ainsi une priorité.



Ammoniac gazeux

En plaine du Rhône, des mesures réalisées en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) montrent que les charges azotées dépassent de deux à trois fois les limitations établies pour les forêts de résineux. L'ammoniac gazeux a contribué à plus de 50 % aux excès. La charge des dépôts azotés reste toutefois moins critique en Valais en comparaison avec le plateau suisse. Les apports de polluants atmosphériques azotés dans l'environnement sont nuisibles pour certains écosystèmes et requièrent une surveillance particulière. Le problème est dû majoritairement aux émissions d'ammoniac de l'agriculture, mais aussi aux oxydes d'azote des moteurs.

Afin de protéger les personnes, les animaux, les plantes et leurs habitats des effets nuisibles de la pollution atmosphérique et de prévenir certains effets nocifs du changement climatique, la Confédération et les Cantons veulent atteindre un niveau d'émissions le plus bas possible, tenant compte de la viabilité économique et à l'aide des technologies les plus récentes. En ce sens, le passage progressif aux énergies renouvelables contribue clairement à une évolution favorable.

Personnes de contact

Christine Genolet-Leubin, cheffe du Service de l'environnement (SEN), 079 573 88 10

Alain Klose, chef de Section au Service de l'environnement (SEN), 027 606 31 85